



## LE POINT SUR L'ACOUSTIQUE



L'étude acoustique est réalisée par le bureau d'étude GANTHA, basé à Poitiers. Elle se décompose en trois étapes :

- 1 - **Campagne de mesures** : des microphones sont placés au niveau des hameaux les plus proches afin de déterminer le niveau de bruit (sans éolienne).
- 2 - **Calculs prévisionnels** du bruit des éoliennes : l'expert acousticien simule numériquement la présence des éoliennes et la propagation du bruit dans l'environnement.
- 3 - **Analyse des simulations** : des mesures de réduction sont définies pour limiter et contrôler ces émissions sonores.

Lors de l'atelier de concertation, les participants ont été invités à proposer les 3 hameaux nécessaires : l'installation d'un sonomètre. C'est un total de 12 propositions qui est ressorti de ce travail. **L'ensemble de ces propositions sera intégrée à la campagne de mesures.** L'expert acousticien a complété ces propositions par l'ajout de point de mesures pour un total de 16 points, présentés sur la carte ci-contre

Ce sont **deux campagnes de mesures acoustiques de 3 semaines** chacune qui seront réalisées : l'une en période hivernale et l'autre en période estivale.

**Si vous habitez dans un des hameaux identifiés sur la carte ci-contre et que vous souhaitez accueillir un sonomètre, merci de bien vouloir me contacter.**

## LE POINT SUR L'ENVIRONNEMENT



Les études environnementales sont réalisées par le bureau d'étude NCA, basé à Poitiers. Elles ont démarré en juillet 2018 et dureront une année. Dans un premier temps, un inventaire des espèces (flore et faune) est effectué. L'objectif étant d'adapter le parc éolien en fonction des sensibilités rencontrées.

La volonté de faire un projet respectueux de l'environnement a été fortement exprimé lors des ateliers de concertation. Un point d'inquiétude concernait notamment le démantèlement de la fondation. Pour rappel, selon la réglementation en vigueur, la fondation doit être enlevée sur 1m de profondeur sous terrain agricole et 2m sous terrain forestier.

Pour répondre à ces attentes, **la société Epuron s'engage exceptionnellement à enlever la totalité du massif en béton que forme la fondation lors du démantèlement du parc éolien.** Un courrier d'engagement sera écrit prochainement à destination des mairies de Saint-Vincent-la-Châtre et de Chail. Cet engagement sera également incorporé au dossier de demande d'Autorisation Environnementale et constituera une obligation pour le propriétaire du parc éolien.

Enfin, de nombreuses informations ont été communiquées lors de l'atelier n°2 concernant les espèces présentes sur le site. Ces informations ont été transmises au bureau d'étude afin de confirmer leurs observations. Des activités de chasse et d'équitation ont également été recensées sur le site. **Une attention particulière sera portée à ces pratiques sportives** afin que le parc éolien ne soit en rien une gêne.